

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SMED**

**Séance du 18 décembre 2020
Présidence : Didier KHELFA**

N° 2020 - 46

**OBJET : INTEGRATION DES RESEAUX ELECTRIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT REPARTITION
DE LA PARTICIPATION ENEDIS AU TITRE DE L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE
CONCESSION – ET ELECTRIFICATION RURALE FACE**

L'an deux mil vingt et le dix-huit décembre, à 14 heures 30, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni au Stadium Métropole Miramas (boulevard du stade à Miramas)

Etaient présents : voir liste jointe
Constatant que le quorum est atteint

**Le Président propose à l'assemblée :
REPARTITION ARTICLE 8 – ANNEE 2020**

**ATTRIBUTION DES CREDITS ARTICLE 8 (REPARTITION 2020, REALISATION 2022)
TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES**

Pour mémoire

Le 11 mars 1994, le SMED13 et ENEDIS ont signé une convention de concession et un cahier des charges de concession pour la distribution publique d'énergie électrique pour une durée de 30 ans.

Dans son article 8, le cahier des charges précise qu'ENEDIS - gestionnaire du réseau - accompagnera financièrement les projets d'amélioration esthétique des réseaux sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, le SMED13.

Cet article prévoit également que les modalités du versement de cette participation (montant annuel, programme, ...) sont à définir entre les parties.

Le montant de l'enveloppe annuelle Article 8 est fixée à 1 000 000 €.

L'article 4 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession électrique précise que « *le concessionnaire participe à raison de 40 % du coût hors TVA (...)* ».

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Première demande,
- Consommation des crédits,



- Opération coordonnée avec d'autres travaux,
- Suites d'un programme déjà entamé et réalisé les années précédentes.

Les plafonds d'aide :

- 120 000 € pour les communes de moins de 20 000 habitants,
- 150 000 € pour les communes de plus de 20 000 habitants,
- 180 000 € pour la ville d'Aix en Provence (50 % de participation).

REPARTITION ARTICLE 8 - 2020

Le 16 décembre dernier, la commission extra-syndicale consultative « Travaux sur les réseaux électriques », composée de représentants élus, s'est réunie au siège du Syndicat afin d'étudier les dossiers déposés et proposer une répartition à l'assemblée délibérante.

Cette année, 30 dossiers de demande de participation ont été enregistrés par le SMED13, pour un montant total de travaux projetés de 5 998 247 € HT.

Soit un montant de demande de participation Article 8 de 1 435 435 €.

La commission propose de retenir 21 communes pour un montant total de 4 222 936 €, soit une enveloppe Article 8 2020 de 1 011 324 €.

La répartition 2019 concerne les communes de :

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	Montant des travaux HT	Article 8 40 % HT
2020.ENV.SMED.015	BOUC-BEL-AIR	Avenue Thiers (Phase 2 et 3)	400 567 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.044	BOULBON	Rue du Puits Neufs, du Fort, Androne les Remparts	163 624 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.045	CIOTAT	Vieux La Ciotat (Tr 2 : Rues Amiral Roustan, Compas, Victor Arnaud, Henri Diffonty, Voltaire et Meffren)	268 125 €	60 000 €
2020.ENV.SMED.028	EYGALIERES	Chemin du Bagna (Tranche 2)	180 402 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.006	FARE-LES-OLIVIERS	Avenue du Général de Gaulle - RD10 (Tr 1)	241 607 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.020	GREASQUE	Montée du Serpolet, Impasse de la lavande et impasse de la Sauge	138 880 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.034	LAMANON	Route de Tuilière (Tr 2)	103 027 €	41 211 €
2020.ENV.SMED.047	LANCON-PROVENCE	Avenue Général Leclerc - Rue Kleber	289 583 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.003	NOVES	Boulevard de la libération	147 561 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.027	PORT-DE-BOUC	Boulevard Guy Mocquet (Tr 3)	166 939 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.026	ROGNES	Rue du Figuier - Avenue du Cégarès	176 647 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.040	ROGNONAS	Petit chemin d'Arles (Tranche 1)	161 771 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.005	SAINT-ETIENNE-DU-GRES	Route de Saint-Rémy de Provence - RD 99	85 284 €	34 114 €
2020.ENV.SMED.035	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Avenue des Alpilles (Tr.2)	199 666 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.018	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	Allées de la plage d'Arthur (Tr 1)	183 531 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.033	SAINT-REMY-DE-PROVENCE	Avenue Durand Maillane (RD 5e)	333 937 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.032	SALON-DE-PROVENCE	Chemin du Quintin (Tr 2)	152 868 €	60 000 €
2020.ENV.SMED.031	SAUSSET-LES-PINS	Chemin des Crêtes (Tr 2)	125 912 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.024	SENAS	Chemin de la Roubine	249 218 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.043	TARASCON	Routes de Saint Rémy RN99	226 754 €	48 000 €
2020.ENV.SMED.019	VELAUX	Avenue du Général de Gaulle RD55-C	227 034 €	48 000 €

Il est proposé de :

- Demander l'approbation du programme 2020 – Article 8 – intégration des réseaux dans l'environnement,
- Autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage.

Le Comité syndical, après avoir oui l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Demander l'approbation du programme 2020 – Article 8 – intégration des réseaux dans l'environnement,
- Autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage.

REPARTITION DES FONDS FACE – ANNEE 2020

TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET SECURISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES

1. POUR MEMOIRE

- **Transformation du Facé en Compte d'affectation spécial :**

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification est devenu en 2011 CAS FACE (Compte d'affectation spécial « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale »).

Le budget établi doit donc faire l'objet d'« autorisations d'engagement » correspondant aux aides à répartir.

Le fonds couvre au maximum 80 % de travaux éligibles HT.

- **Décret du 14 janvier 2013 sur les aides à l'électrification rurale**

Suite à l'arrêté préfectoral du 29 avril 2015 portant classification des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale, les communes désignées sont au nombre de 30 :

Il s'agit de :

ALLEINS	MAS BLANC DES ALPILLES
AUREILLE	MAUSSANE LES ALPILLES
AURONS	MEYRARGUES
LA BARBEN	MOLLEGES
LES BAUX DE PROVENCE	SAINT ANDIOL
BEAURECUEIL	SAINT ETIENNE DU GRES
BELCODENE	SAINT MARC JAUMEGARDE
BOULBON	SAINT PIERRE DE MEZOARGUES
CABANNES	LE PARADOU
CHARLEVAL	SAINT ANTONIN SUR BAYON
CHATEAUNEUF LE ROUGE	SAINT ESTEVE JANSON
CORNILLON-CONFOUX	SAINT PAUL LEZ DURANCE
EYGALIERES	VAUVENARGUES
LAMANON	VERNEGUES
MAILLANE	VERQUIERES.

2. REPARTITION DES AIDES FACE 2020

- Montants des aides à l'électrification rurale

Le Conseil à l'électrification rurale, réuni le 24 février 2020, a rendu un avis sur le montant des aides à l'électrification rurale à répartir au titre de 2020.

Concernant le département des Bouches du Rhône, et sur la base des autorisations d'engagement ouvertes en 2020 sur le compte d'affectation spécial « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale »,

Les montants des Sous-programmes sont les suivants :

- Renforcement : 588 800 €
- Extension : 147 200 €
- Enfouissement : 68 000 €
- Sécurisation fils nus : 62 000 €
- Sécurisation fils nus faible section : 42 000 €

- Critères d'attribution des aides

Les opérations de sécurisation et renforcement du réseau électrique présentées pour attribution sont prioritaires car elles répondent à un ou plusieurs des critères suivants :

- Plainte client auprès de l'exploitant,
- Longueur de tronçon du départ supérieur à 2 km,
- Nombre important de clients mal alimentés,
- Chutes de tension supérieure à 12 %,
- Tête de départ en surcharge,
- Certificat d'urbanisme ou permis de construire en cours ou à venir nécessitant un renforcement en plus de l'extension du réseau

Chaque opération a fait l'objet d'une analyse à travers le dossier de criblage de l'exploitant Enedis, d'une visite terrain, d'une étude de simulation avec le renforcement ou la mise en sécurité projetés, d'un chiffrage et de cartographies.

3. REPARTITION DES SOUS-PROGRAMMES FACE 2020

- **Répartition de l'enveloppe FACE 2020 : « programme de renforcement »**

5 opérations sont retenues pour un montant d'aides de **588 800 €**.

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	FACE 80 % HT
2020.ErA.SMED.052	MAILLANE	Renf.HT/BT poste "MAILLACOLE" par création poste 4UF (Route de Tarascon - RD 32)	272 451 €	217 961 €
2020.ErA.SMED.053	PARADOU	Renf.BT poste "PENE" (Chemin H. Aubert et Route des Tours de Castillon)	57 500 €	46 000 €
2020.ErA.SMED.056	VERNEGUES	Renf.BT poste "St-SYMPHORIEN" par le poste "CAZAN" (RD 22B)	83 462 €	66 770 €
2020.ErA.SMED.055	SAINT-MARC-JAUMEGARDE	Renf.BT poste "MIMOSAS OCR" par création 4UF (RD10)	275 472 €	220 378 €
2020.ErA.SMED.054	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	Renf.BT poste "LE BOUQUET"	47 114 €	37 691 €
TOTAL			786 172 €	588 800 €

- **Répartition de l'enveloppe FACE 2020 : programme « d'extension »**

2 opérations retenues pour un montant d'aides de **147 200 €** :

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	FACE 80 % HT
2020.ErE.SMED.058	CHARLEVAL	Renf.BT poste "CHAFFARD" par le poste "TROTABAS" (RD 23/RD 22)	116 828 €	93 462 €
2020.ErE.SMED.059	MAUSSANE-LES-ALPILLES	Renf.BT poste "JUGLARET" par "JARDINS" (RD 17)	67 172 €	53 738 €
TOTAL			184 000 €	147 200 €

- **Répartition de l'enveloppe FACE 2020 : programme de « sécurisation - suppression des fils nus »**

1 opération retenue pour un montant d'aides de **62 000 €** :

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	FACE 80 % HT
2020.ErS.SMED.060	MAILLANE	Sécurisation BT poste "MAILLACOLE" (RD 32)	77 500 €	62 000 €
TOTAL			77 500 €	62 000 €

- Répartition de l'enveloppe FACE 2020 : programme « de sécurisation – suppression des fils nus de faibles sections »

2 opérations retenues pour un montant d'aides de **42 000 €** :

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	FACE 80 % HT
2020.ErP.SMED.061	SAINT-ANDIOL	Sécurisation BT poste "BEAUSEJOUR" (Chemin du Petit Mas)	12 214 €	9 771 €
2020.ErP.SMED.062	MEYRARGUES	Sécurisation BT poste "ESPOUGNAC" (Chemin de Fonscolombes)	40 286 €	32 229 €
TOTAL			52 500 €	42 000 €

- Répartition de l'enveloppe FACE 2020 : programme « enfouissement »

1 opération retenue pour un montant d'aides de **68 000 €** :

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	FACE 80 % HT
2020.ErC.SMED.093	SAINT-MARC-JAUMEGARDE	Renf.BT poste "MIMOSAS OCR" par création 4UF (RD10) - tranche 2	85 000 €	68 000 €
TOTAL			85 000 €	68 000 €

Il est proposé de :

- Demander l'approbation des programmes FACE 2020 « renforcement », « extension », « sécurisation fils nus », « sécurisation de faible section », « enfouissement » des réseaux – SMED13 maître d'ouvrage,
- Autoriser le Président à signer les conventions de financement et à lancer et signer les marchés d'études et de travaux se rapportant à ces programmes.

Le Comité syndical, après avoir oui l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Demander l'approbation des programmes FACE 2020 « renforcement », « extension », « sécurisation fils nus », « sécurisation de faible section », « enfouissement » des réseaux – SMED13 maître d'ouvrage,
- Autoriser le Président à signer les conventions de financement et à lancer et signer les marchés d'études et de travaux se rapportant à ces programmes.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Président,



Didier KHELFA